

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2018

COMPTE RENDU

L'an deux mille dix huit, le vingt sept février, à vingt heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le vingt février deux mille dix huit, se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur le maire, Claude BAUDIN.

Présents : Claude BAUDIN, Fabienne AUCOUTURIER, Jean-Pierre HERVOIR, Isabelle PRUD'HOMME, Jean-Marc BONNIN, Danielle RIVET, Philippe VIDAL, Jeanne FETTU, Pierre BECKER, Françoise MIGNOT, Renée BROUX, Alain PRIET, Katy BESSON, Marie-Luce FLEURY, Jean-Louis GARNIER, Danielle CHEVAL, Fabrice SIRE, Sandrine PROUST, Vito LA SCOLA, Alain GENITEAU, Colette DAUPHIN, Guy DEMONT, Marie-Christine BASTARD.

Absents représentés : Stéphane MAGRENON (procuration à F. Aucouturier), Jean-Philippe GUERRY (procuration à I. Prud'Homme), Gabriel BARDO (procuration à A. Géniteau).

Absent : Jean-Marie BOURGEUS.



Monsieur le maire ouvre la séance et procède à l'appel.

Katy Besson est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

Quitus est donné pour les décisions qui ont été prises par Monsieur le maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.



FINANCES

Affaire n° 1 : débat d'orientation budgétaire 2018

Le conseil municipal :

- ✚ prend acte du rapport d'orientation budgétaire 2018 et du débat d'orientation budgétaire qui l'a suivi.



Affaire n° 2 : association marchés publics d'Aquitaine / adhésion

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ autorise Monsieur le maire à procéder à l'adhésion de la commune à l'association marchés publics d'Aquitaine,
- ✚ autorise le paiement du montant de la cotisation annuelle qui s'élève à 50 € pour couvrir les frais de fonctionnement et 230,80 € de participation aux frais relatifs au site mutualisé, soit un montant total de 280,40 €.



URBANISME – GRANDS TRAVAUX

Affaire n° 3 : Etablissement public foncier / CARA – commune / avenant n° 1 convention tripartite

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix exprimées (4 abstentions : Jean-Philippe Guerry, Alain Géniteau, Colette Dauphin, Gabriel Bardo) :

- ✚ porte l'engagement financier de 2 millions d'euros, tel que prévu par la convention opérationnelle à 3,5 millions d'euros,
- ✚ modifie le périmètre de veille foncière, mais demande expressément à l'EPF qu'il prenne d'abord en compte les emplacements réservés au PLU pour l'implantation de logements sociaux,
- ✚ autorise Monsieur le maire à signer l'avenant n° 1 à intervenir et toutes pièces s'y rapportant.



Affaire n° 4 : aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) / bilan de concertation et arrêt du projet

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix exprimées (3 abstentions : Alain Géniteau, Colette Dauphin, Gabriel Bardo) :

- ✚ prend acte du bilan de la concertation préalable à la transformation et révision de la ZPPAUP de Saint-Palais-sur-Mer en AVAP,
- ✚ arrête le projet d'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) de Saint-Palais-sur-Mer, tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- ✚ soumet pour avis le projet d'AVAP à la commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA) et aux personnes publiques associées,
- ✚ autorise Monsieur le maire, ou à défaut l'adjoint délégué, à poursuivre la procédure d'AVAP et à poursuivre ou engager toutes actions ou procédures complémentaires notamment en terme de protection délimitée des abords (PDA).



Affaire n° 5 : vente Favreau / parcelle cadastrée AK 1140

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ rapporte la délibération n° D 2017-061 en date du 21 mars 2017,
- ✚ autorise la cession par la commune de la parcelle cadastrée AK 1140 à l'indivision Favreau au prix de 2 988,59 € (deux mille neuf cent quatre vingt huit euros et cinquante neuf centimes),
- ✚ autorise Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette cession qui sera constatée par maître Thierry Gilbert, notaire associé à Royan (17200).



Affaire n° 6 : CARA / convention de prestation de services / ZAE la Borderie / entretien 2017

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ approuve la convention de prestation de services pour l'année 2017 relative à la ZAE la Borderie située sur le territoire de la commune de Saint-Palais-sur-Mer,
- ✚ autorise Monsieur le maire à sa signature et tout document s'y rapportant.



Affaire n° 7 : réfection de l'accès de la plage de la Grande Côte / autorisation de dépôt / permis d'aménager

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix exprimées (3 abstentions : Alain Géniteau, Colette Dauphin, Gabriel Bardo) :

- ✚ autorise Monsieur le maire à déposer et à signer un permis d'aménager pour la réfection du sentier existant et son allongement, l'installation d'un caniveau en périphérie pour réguler les eaux de pluie, l'installation de lisses basses pour assurer la sécurité des usagers, l'implantation du poste de secours et l'aménagement d'un chemin équestre.



AFFAIRES GENERALES

Affaire n° 8 : police municipale / convention de tir / renouvellement

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ autorise Monsieur le maire à signer la convention à intervenir avec la société de tir « Les arquebusiers des isles de Marennes ».



Affaire n° 9 : protection fonctionnelle / non publication droit de réponse

Claude Baudin, Alain Géniteau et Colette Dauphin quittent la salle

Le conseil municipal, à la majorité (2 contre : Guy Demont, Marie-Christine Bastard) :

- ✚ accorde la protection fonctionnelle à Monsieur Claude Baudin, maire de la commune de Saint-Palais-sur-Mer, pour l'affaire liée à l'action judiciaire déposée par la SC ALPANGA relative au refus d'insertion d'un droit de réponse dans le bulletin municipal,
- ✚ autorise le financement par le budget communal de l'ensemble des frais d'avocat, huissier de justice et consignations à déposer, devant être engagés pour mener les actions nécessaires à sa défense,
- ✚ impute les dépenses correspondances au chapitre 62 du budget de l'exercice en cours.



Affaire n° 10 : SC Alpanga / constitution de partie civile / ministère public

Le conseil municipal, à la majorité (2 contre : Guy Demont, Marie-Christine Bastard) :

- ✚ autorise Monsieur le maire à se constituer partie civile au nom de la commune concernant l'exécution par la SC Alpanga et ses représentants légaux de travaux sans permis de construire valide, en l'espèce démolition d'une maison sise 11 rue Triet à Saint-Palais-sur-Mer (17420), suivie de travaux d'extension et surélévation pendant la période du 23 novembre 2009 au 30 avril 2016,
- ✚ désigne Maître Eric Valette-Berthelsen, avocat à la cour, domicilié 110 place Jacques Mirouze – espace Pitot bâtiment B – 34000 Montpellier, pour représenter et défendre les intérêts de la commune, à l'appui de sa plainte et de sa constitution de partie civile jusqu'à l'issue de la procédure ouverte devant le tribunal correctionnel de Saintes et exercer, le cas échéant, les voies de recours.



Affaire n° 11 : CARA / mise en accessibilité de transport urbain Cara'bus / avenant n° 1

Claude Baudin, Alain Géniteau et Colette Dauphin réintègrent la séance.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ approuve l'avenant n° 1 à la convention de groupement de commandes relative à la mise en accessibilité des arrêts du réseau de transport urbain Cara'bus modifiant les termes de l'article 6 relatif au financement des opérations, ainsi que tous documents nécessaires à l'application de la présente décision,
- ✚ autorise Monsieur le maire à signer cet avenant n° 1 avec la communauté d'agglomération Royan atlantique.



RESSOURCES HUMAINES

Affaire n° 12 : avancement de grades 2018 / création – suppression de postes

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix exprimées (2 abstentions : Guy Demont, Marie-Christine Bastard) :

- ✚ décide de créer :
 - 1 poste d'attaché hors classe à temps complet – catégorie A
 - 1 poste d'ingénieur principal à temps complet – catégorie A
 - 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet – catégorie C2
 - 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet – catégorie C3
 - 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet – catégorie C3
 - 1 poste d'adjoint administratif territorial à temps complet – catégorie C1
- ✚ décide de supprimés ultérieurement et à la date de nomination au grade d'avancement :
 - 1 poste d'attaché principal à temps complet – catégorie A
 - 1 poste d'ingénieur en chef à temps complet – catégorie A
 - 1 poste d'adjoint technique à temps complet – catégorie C1
 - 1 poste adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet – catégorie C2
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet – catégorie C2
 - 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet – catégorie C3
 - 1 poste d'adjoint administratif territorial à temps complet – catégorie C1



Affaire n° 13 : activités nautiques 2018 / création d'emplois saisonniers

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ décider la création des emplois suivants :
 - du 16 avril au 26 octobre : 1 opérateur principal des activités physiques et sportives à temps complet IB388 (BEES voile scolaire)
 - du 11 juin au 10 septembre : 1 adjoint administratif à temps complet IB370 (accueil base nautique Nauzan)
 - du 2 juillet au 31 août : 8 opérateurs qualifiés des APS à temps complet IB380 (moniteurs de voile)



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 22 h 35.

